PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté inter-préfectoral n°78-2022-10-28-00006
portant RENOUVELLEMENT PARTIEL
(collège des usagers et des associations)
et MODIFICATION (collège des élus)
de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)
de l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre
National du Mérite

Le Préfet des Yvelines,
Commandeur de l'Ordre
National du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R133-1 et suivants ;

Vu le décret n°87-341 du 21 mai 1987 modifié relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-06-27-0003 du 27 juin 2022 portant délégation de signature à M. Victor DEVOUGE, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-06-27-00003 du 27 juin 2022 portant délégation de signature à à Madame Audrey BACONNAIS-ROSEZ, sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°89-339 du 28 juillet 1989 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble pour une durée de 3 ans ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 78-2020-12-08-009 du 8 décembre 2020 portant renouvellement partiel de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2021-03-04-0005 du 4 mars 2021 modifiant partiellement la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2021-10-22-00014 du 22 octobre 2021 portant modification de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 78-2021-12-08-00003 du 8 décembre 2021 portant renouvellement partiel de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2021-12-30-00005 du 30 décembre 2021 portant modification de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2022-01-25-0007 du 25 janvier 2022 portant modification de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu la délibération du 29 juin 2022 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) décidant le remplacement d'une représentante de la CAVGP au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu les courriers du 1er août 2022 invitant les membres des collèges représentant les professions aéronautiques et les associations de riverains de l'aérodrome et les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéroportuaire à renouveler leurs mandats de membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu les réponses des représentants des personnels de l'aérodrome, des représentants des usagers de l'aérodrome, des représentants d'Aéroport de Paris, gestionnaire de l'aérodrome, des représentants des associations siégeant au sein de la commission ;

Considérant que le mandat de trois ans des membres des collèges représentant les professions de l'aéronautique, les associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement s'est échu le 27 mai 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de renouveler les représentants des collèges pré-cités ;

Considérant que les élus du conseil régional d'Île-de-France, des conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne, des établissements publics intercommunaux compétents ont été nommés membres de la CCE suite aux élections des assemblées délibérantes des collectivités territoriales auxquelles ils appartiennent et pour la durée du mandat de celles-ci, leur désignation reste inchangée, à l'exception de la désignation d'une représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qu'il y a lieu de remplacer ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne et du secrétaire général de la Préfecture des Yvelines,

ARRÊTENT

Article 1 : la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est arrêtée comme suit :

. Président : le Préfet des Yvelines ou son représentant

. COLLEGE 1 : Représentants des professions aéronautiques

1-1 Représentants des personnels de l'aérodrome

TITULAIRE	SUPPLEANT
. M. Patrick BOYER	. M. Luis MENDES

1-2 Représentants des usagers de l'aérodrome

TITULAIRES	SUPPLEANTS
. M. Patrick CHARRIER Aéro Club Air France	. M. Yoann DENEE Union Aréoniuatique de Toussus (UAT)
. Mme Christine ASCIONE AC Ouest Parisien	. M. Rémi SOURISSE AC Ouest Parisien
. M. Alexandre COUVELAIRE L'Ascendant – SAS Aff'Air	. M. Jean-Pierre TRIMAILLE L'Ascendant
. M. Jean-Pierre VANRENTERGHEM Aero club des IPSA	. M. Michel GUILLAUMET ALLINTAIR
. M. Jean-Pierre TRIMAILLE Trimaille Aéro Formation (TAF)	. Mme Pierrette TRIMAILLE Trimaille Aéro Formation (TAF)
. M. Charles CLAIR Aston Fly	/
. M. Olivier DESCHARREAUX Helixaero	. M. Benjamin TOUILLIEZ Helixaero
. Mme Véronique MILLIAT Helli Union	. M. Régis GODVIN Helli Union

1-3 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : Aéroport de Paris

TITULAIRES	SUPPLEANTS
. M. Sébastien COUTURIER ADP	. M. Jean-Pierre HOUEIX ADP
. M. Oliver DELATTE ADP	. Mme Sophie DEFAYE ADP
. Mme Alexandra GALOPIN ADP	. Mme Perinne MORAILLON ADP
. M. Laurent KADDOUCH ADP	. M. Jean de FLAGHAC ADP

. COLLEGE 2 – Représentants des collectivités territoriales

2.1 – Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc - CAVGP	. M. Bernard MILLION-ROUSSEAU (commune de Buc)	. M. Jean-Christophe HILAIRE (commune de Buc)
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc - CAVGP	. M. Patrice BERQUET (commune de Châteaufort)	. Mme Christiane LATRACE (commune de Châteaufort)
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc - CAVGP	. M. Gilles CURTI (commune de Jouy-en-Josas)	. M. François BREJOUX (commune de Jouy-en-Josas)
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc - CAVGP	. Mme Caroline DOUCERAIN (commune des Loges-en-Josas)	. M. Pierre-Yves PARISELLE (commune des Loges-en-Josas)
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc - CAVGP	. Mme Vanessa AUROY (commune de Toussus -le-Noble)	. M. Pierre LANCINA (commune de Toussus -le-Noble)
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc - CAVGP	. M. Olivier LEBRUN (commune de Viroflay)	. M. Wenceslas NOURRY (commune de Versailles)
Saint-Quentin-en Yvelines Communauté d'Agglomération – SQY CA	. Mme Joséphine KOLLMANNSBERGER (commune de Plaisir)	. M. Jean-Michel CHEVALLIER (commune de Voisins-le-Btx)
Saint-Quentin-en Yvelines Communauté d'Agglomération – SQY CA	. M. François MORTON (commune de Guyancourt)	. M. Bertrand HOUILLON (commune de Magny-les-Hameaux)
Communauté d'Agglomération Paris Saclay	. M. Christian BERCHE (commune de Gif-sur-Yvette)	. Mme Catherine LANSIART (commune de Gif-sur-Yvette)
Communauté d'Agglomération Paris Saclay	. M. Guillaume VALOIS (commune de Villiers-le-Bâcle)	. M. Luc COYETTE (commune de Villiers-le-Bâcle)

2. 2 – Représentants du Conseil régional d'Île-de-France et des conseils départementaux

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil régional d'Île-de-France	. M. Othman NASROU	. Mme Elodie DUCROHET
Conseil départemental des Yvelines	. Mme Alexandra ROSETTI	. M. Grégory GARESTIER
Conseil départemental de l'Essonne	. M. Michel BOURNAT	. Mme Laure DARCOS

. COLLEGE 3 – Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement

ASSOCIATIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Association de défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'Envionnement de Châteaufort (ADVMC) - Dispose de 2 sièges	. Mme Françoise MARTIN . M. Jean VALLI	. M. LATRACE Frédéric . M. Thierry ROUSSEL
Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH) Dispose de 2 sièges	. Mme Arlette FASTRE . M. Yves BAYLE	.Mme Florence HERZOG
Association les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB) Dispose 2 sièges	. Mme Denise THIBAULT . M. Rémi DORET	. Mme Isabelle MELLIER
Union des Amis du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNRHVC)	. Mme Martine MICHEL	. M. Florent MIRIEU DE LABARRE
Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACCMH)	. M. Christian MAUDUIT	. M. Gérard LERENARD
Association Vive les Hauts de Saint-Rémy (VHSR)	. M. Albert AMAR	.Mme Martine MICHEL
Association Gif Environnement	. M. André LELIEVRE	. M. Gérard GUEST
Association Villiers Ciel Calme	. M. Patrice BARBAR	. M. Christian GALIBERT
Association Yvelines Environnement	. M. Patrick MENON	. Mme Arlette FASTRE
FNE Île-de-France	. M. Claude CARSAC	. Mme Béatrice BODIN

Article 2 :

. Le mandat des membres des collèges représentant les professions aéronautiques et les associations de riverains de l'aérodrome et les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéportuaire est de trois ans.

Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité pour laquelle il a été désigné.

. Le mandat des membres du collège des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

. Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

.Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre du conseil peut donner mandat à un autre membre.

. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 3 : Représentants des administrations assistant aux réunions de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

• Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France,

• Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord,

• Services de la Navigation Aérienne de la Région Parisienne,

• Direction départementale des Territoires des Yvelines,

• Direction départementale des Territoires de l'Essonne,

• Compagnie de gendarmerie des transports Aériens,

• Police de l'Air et des Frontières,

• Sous-préfecture de Palaiseau.

Article 4 :

Assiste également en qualité de personne associée sans voie délibérative :

- Madame la présidente de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 6 :

Les secrétaires généraux de la Préfecture des Yvelines, de la Préfecture de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements concernés et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
- Monsieur le ministre des Transports

Fait à Versailles, le 28 OCT. 2022

Le Préfet des Yvelines

Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète directrice de cabinet

Audrey BACONNAIS-ROSEZ

Le Préfet de l'Essonne

Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Benoît KAPLAN